

F I C H E**Comité technique des DDI – 18 janvier 2018**
Point d'information relatif à la gestion des agents des services interministériels
départementaux des systèmes d'information et de communication**(FICHE A L'ATTENTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL)**

La présente fiche a pour objet, dans la perspective du prochain comité technique des DDI du 18 janvier 2018, de présenter un point de situation sur la gestion des agents affectés dans les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC), suite au regroupement depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'ensemble des crédits de titre 2 et des emplois sur le programme 333 « *Moyens mutualisés des administrations déconcentrées* ».

Rappel : les objectifs et les modalités du regroupement des emplois des SIDSIC sur le programme 333 :

- Dans un premier temps, unifier la gestion des emplois, auparavant éclatée entre 5 ministères gestionnaires au plan national (l'allocation des emplois s'effectuant parfois au niveau régional). En effet, l'application hétérogène et non concertée des schémas d'emplois ministériels ne permettait pas de réduire les hétérogénéités constatées entre départements ni d'allouer les emplois au regard de la population soutenue ;
- Dans un second temps, harmoniser la gestion administrative, statutaire et indemnitaire des agents et développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

A titre transitoire, ce regroupement a été voulu comme sans incidence sur la situation individuelle des agents. A cet effet, des conventions de délégation de gestion ont été conclues avec les ministères d'origine des agents, permettant de continuer à gérer et à assurer la paie des agents dans les mêmes conditions, les dépenses étant imputées sur le programme 333. En sus, les agents recrutés en SIDSIC, provenant de ministères tiers, sont gérés par le ministère de l'intérieur.

Un premier bilan positif pour les années 2016 et 2017

Les conventions de délégation de gestion conclues fin 2015, ainsi que les actions de communication entreprises, ont permis de transférer les agents et les 1 138 ETPT sur le programme 333 dans un délai contraint et dans de bonnes conditions.

La gestion des SIDSIC sur un programme unique a permis de procéder à un rééquilibrage des moyens humains entre les SIDSIC, notamment dans le cadre des dialogues de gestion pour les années 2017 et 2018. Ces réunions ont été conduites dans le cadre d'une procédure originale, associant la DSAF, la DINSIC, les préfets de département et les SGAR (ces derniers ayant joué un rôle d'intermédiation et de synthèse).

Une gestion unifiée des recrutements

Une circulaire du secrétariat général du Gouvernement du 11 décembre 2015 a permis de rénover le processus de gestion des remplacements de départs d'agents. Les recrutements ne sont plus exclusivement tributaires des cycles de mobilité ministériels et le nouveau dispositif offre une plus grande souplesse et réactivité, appréciées des services et de la DINSIC.

Si les recrutements sont généralement effectués « au fil de l'eau », après appel à candidature sur la bourse interministérielle de l'emploi public, certains ont cependant été effectués dans le cadre de cycles de mobilité ministériels, notamment du ministère de l'intérieur (5 en 2016, 17 en 2017). Ce mouvement devrait s'amplifier à l'avenir, grâce à une amélioration de la gestion prévisionnelle. Par ailleurs, des postes ont été ouverts dans le cadre du dispositif de recrutement de travailleurs handicapés ou dans le cadre du dispositif de reconversion de militaires dans la fonction publique. Enfin, quelques postes ont été proposés au concours pour l'accès au corps des ISIC et des TSIC du ministère de l'intérieur.

Enfin, le regroupement des emplois sur un programme unique permet de plus grandes marges de manœuvre, permettant ainsi de mieux soutenir les SIDSIC, par exemple avec un recrutement facilité de vacataires en cas de surcroît d'activité ou d'absences (gagés sur la vacance globale du programme).

Une gestion globalisée des modulations indemnitaires pour les agents du MAAF et du MTES

Outre la gestion des recrutements, la DSAF et la DINSIC ont pris une part active à la campagne de versement des primes exceptionnelles de fin d'année pour les agents relevant du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique. En effet, jusqu'en 2015, les modulations des primes des agents des SIDSIC étaient proposées par les directions départementales interministérielles, sollicitées par les directions régionales du MAAF et du MTES, pour tous les agents affectés en DDI relevant de ces départements ministériels. Depuis 2016, ces modalités n'ont pu être reconduites, le faible nombre d'agents de ces ministères affectés dans les SIDSIC n'offrant que peu de possibilités de modulation individuelle.

Pour l'attribution des compléments exceptionnels de rémunération, il a été demandé aux responsables hiérarchiques (chef de SIDSIC pour les agents et secrétaire général de la préfecture pour le chef du SIDSIC) de transmettre leurs propositions de modulation à la DSAF afin de prendre en compte les résultats des agents et leur manière de servir.

De ce fait, tout en garantissant des modalités de gestion identiques à celles en vigueur au MAAF et au MTES, les propositions de modulation indemnitaire ont été centralisées par la DSAF, les primes étant ensuite mises en paiement par les ministères au mois de décembre (prime spéciale pour les corps techniques et complément indemnitaire annuel, CIA, pour les corps administratifs).

Une participation de la DSAF et de la DINSIC à la CAP des ISIC, en qualité d'expert

La DSAF et la DINSIC ont participé pour la première fois en 2017 à la CAP des ingénieurs SIC, organisée par le ministère de l'Intérieur. Lors des prochaines réunions, la DSAF et la DINSIC seront associées aux phases préparatoires de manière à pouvoir appuyer les dossiers des ingénieurs SIC affectés dans les SIDSIC.

Le rapprochement des équipes SIC des DRDJSCS et des SIDSIC

Conformément à la circulaire n°58/72/SG du 28 juin 2016, les SIDSIC ont pris en charge au 1^{er} janvier 2018 le soutien SIC aux DR(D)JSCS, afin de garantir à ces derniers un service cohérent porté par une seule équipe SIC. Ce rapprochement permet également de faciliter une convergence progressive dans les outils informatiques utilisés au sein des DR(D)JSCS. Cette convergence est de nature à fluidifier les échanges et à favoriser le partage d'informations entre les différents niveaux du réseau jeunesse, sport et cohésion sociale (JSCS).

Le transfert aux SIDSIC des fonctions SIC positionnées dans les DRJSCS s'est accompagné d'un transfert des ETP correspondants. 52 ETP ont été transférés : 47 ETP vers les SIDSIC (programme 333) et 5 vers le service à compétence nationale *Maesic* des ministères sociaux (programme 124 Affaires Sociales). Ce transfert a été réalisé après consultation au niveau national de tous les CTM intéressés (Affaires Sociales, Jeunesse et sport, MI, CT des DDI) et consultation au niveau local des CT des préfectures et des DRJSCS concernées.

Au 1^{er} janvier 2018, 33 agents ont rejoint les SIDSIC et 5 le SCN. Les autres postes budgétaires ont été ouverts à la vacance et publiés sur la BIEP. 9 sont déjà pourvus, les autres sont en cours de recrutement.

L'évolution des emplois autorisés et des effectifs des SIDSIC depuis 2016

1 138 ETP ont été transférés au 1^{er} janvier 2016 à l'occasion du transfert entre les 5 ministères contributeurs et le programme 333. Le plafond d'emplois autorisés a ensuite évolué en fonction de transferts prévus par les LFI 2017 et 2018.

	2016	2017	2018
Plafond d'emplois en LFI (ETP)	1138	1089	1126

En 2017, 49 postes ont été rétrotransférés aux ministères contributeurs. En 2018, 10 postes sont supprimés et un transfert de 47 postes renforce le programme 333 pour assurer le soutien informatique des DRDJSCS précédemment évoqué. Le solde est donc de +37 postes pour 2018.

Le schéma d'emplois des SIDSIC est de - 10 ETP. Ce schéma d'emplois s'inscrit dans le cadre du plan de réduction d'effectif dans la fonction publique sur la période 2018-2022.

La répartition des agents par origine ministérielle a peu changé depuis le 1^{er} janvier 2016.

ministère	effectif (ETP) au moment du transfert 01/01/2016	effectif (ETP) après 2 ans 31/12/2017
Intérieur	684	691
Écologie	236	211
Agriculture	152	134
Affaires sociales	60	52
DGCCRF	6	1
TOTAL	1138	1089

La part relative des agents relevant du ministère de l'intérieur augmente légèrement car le recrutement est maintenant ouvert aux agents des trois fonctions publiques et à tous les ministères. Le ministère de l'intérieur accueille en détachement dans ses corps SIC les agents dont l'administration d'origine n'a pas de convention de délégation de gestion avec le programme 333 (environ 40 ETP).

Conclusion

Le bilan dressé 2 ans après le regroupement des emplois SIDSIC sur le P 333 est globalement positif, notamment en ce qui concerne l'allocation des emplois et la fluidité des mouvements de personnel.

Cependant, plusieurs éléments montrent les limites de la pérennité d'un tel dispositif et une gestion RH unifiée des personnels regroupés sur le programme 333 serait préférable, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer à terme une gestion homogène des agents en poste dans les SIDSIC (sur les plans statutaire, indemnitaire, de l'action sociale, de la formation ...) ;
- Assurer un déroulement de carrière valorisant pour les agents en poste dans les SIDSIC (promotions de grade et de corps, mobilité fonctionnelle et géographique, ...) ;
- Assurer un suivi budgétaire et financier fiable ;
- Garantir la vocation interministérielle des SIDSIC ainsi que la diversité d'origine ministérielle dans la constitution des équipes dans les SIDSIC. Il est en effet important pour le MEEM, le MAAF et le MASS de conserver au sein des SIDSIC des agents ayant des compétences « métiers » spécifiques aux outils ministériels de leurs services déconcentrés.